

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2011/376 du 19 septembre 2011 3910/1015

En vigueur à partir du 1 mars 2011

Tarifs; soins dentaires; 01-03-2011 - adaptations avec effet rétro-actif.

Suite aux arrêtés royaux du 31 août 2011 (Moniteur Belge du 15 septembre 2011) modifiant :

- en ce qui concerne certaines prestations dentaires, l'annexe de l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités,
- l'arrêté royal du 29 février 1996 portant fixation de l'intervention personnelle des bénéficiaires pour certaines prestations dentaires,

sont insérées les prestations 377230-377241 dans le tableau « § 1. 7. Radiographies » et 307230-307241, 307252-307263 dans le tableau « § 2. 8. Radiographies » (pages 9 et 17).

Ces prestations sont applicables à partir du 1^{er} mars 2011 avec effet rétro-actif.

Prestations dentaires

Les pages 9 et 17 de la circulaire OA n°2011/71 - 3910/977, modifiée par la circulaire O.A. 2011/173 - 3910/990 doivent être supprimées et remplacées par la présente circulaire.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder
Directeur général.

Annexes :

[tand-V 4-01-03-2011-effet rétroactif-circ O.A.](#)

Table des matières

§ 1. Prestations jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4

2. Traitements préventifs

- a) Examen buccal semestriel, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5
- b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5
- c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5
- d) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne 5

3. Parodontologie

- Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15^{ème} anniversaire et jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5

4. Soins conservateurs

- a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 15^{ème} anniversaire 6
- b) Soins conservateurs de dents définitives, chez l'enfant, jusqu'au 15^{ème} anniversaire 6
- c) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- d) Restauration d'une molaire lactéale ou d'une première molaire définitive au moyen d'une couronne préfabriquée, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- e) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- f) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- g) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent 7
- h) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents 7
- i) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 7

5. Extractions

- a) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 7
- b) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance 7
- c) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 7
- d) Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation 7

(section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 8

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

- A. Prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire) 8
- B. Prestations sur les prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 8
- C. Renouvellement anticipé ou troisième remplacement de la base de prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses 9

7. Radiographies 9

§ 2. Prestations à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 18^{ème} anniversaire 10
- b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 18^{ème} anniversaire 10
- c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 18^{ème} anniversaire 10
- d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 18^{ème} anniversaire 10
- e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 18^{ème} anniversaire 10

2. Traitements préventifs

- a) Examen buccal annuel, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 65^{ème} anniversaire 11
- b) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne 11
- e) Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire 11

3. Parodontologie

- a) Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire 11
- b) Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 50^{ème} anniversaire 12
- c) Examen buccal parodontal chez un bénéficiaire, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 50^{ème} anniversaire 12

4. Soins conservateurs

- a) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire 12
- b) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire 12
- c) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou ou dents assimilées, à partir du 18^{ème} anniversaire, par dent 12
- d) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents 13
- e) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 18^{ème} anniversaire 13

5. Extractions

- a) *Extraction d'une dent, à partir du 55^{ème} anniversaire* 13
- b) *Extraction d'une dent, à partir du 55^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 13
- c) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis* 13
- d) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 14
- e) *Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 14
- f) *Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 14

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

- A. *Prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)* 15
- B. *Prestations sur les prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire* 16
- C. *Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses* 16

7. Implants oraux, consultations comprises 16

8. Radiographies 17

§ 3. Autres prestations

- Traitements orthodontiques 18

**Taux des honoraires et prix servant de base pour le calcul de
l'intervention de l'assurance dans le coût des prestations dentaires
à partir du 1^{er} MAI 2011**

Accès à la nomenclature réservé aux:

- (1) *dentiste généraliste, médecin-dentiste, médecin spécialiste stomatologie*
 (2) *dentiste spécialiste orthodontie*
 (3) *dentiste spécialiste parodontologie*

§ 1. Prestations jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 4,026516 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 371011 371022 = N 5	20,13	20,13	20,13

- b) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 4,026516 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(2) 371092 371103 = N 6	24,16	24,16	24,16

- c) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 4,026516 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(3) 371114 371125 = N 6	24,16	24,16	24,16

- d) *Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 2,540001 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 371033 371044 = N 11	27,94	27,94	27,94

- e) *Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 2,898437 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 371055 371066 = N 3	8,70	8,70	8,70
(1,2,3) 371070 371081 = N 6,5	18,84	18,84	18,84

2. Traitements préventifs

a) Examen buccal semestriel, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

N = 3,090049 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3)	371556	371560	= N	7	21,63	21,63	21,63
(1,2,3)	371571	371582	= N	7	21,63	21,63	21,63

b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,297395 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	372514	372525	= L	10	12,97	12,97	12,97
(1)	372536	372540	= L	7	9,08	9,08	9,08

c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,260202 EUR

Numéro de code					Honoraires	Interventions	
						Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3)	371792	371803	= L	10	12,60	12,60	12,60
(1,3)	371814	371825	= L	10	12,60	12,60	12,60
(1,3)	371836	371840	= L	10	12,60	12,60	12,60
(1,3)	371851	371862	= L	10	12,60	12,60	12,60
(1,3)	371873	371884	= L	10	12,60	12,60	12,60

d) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

L = 1,297395 EUR

Numéro de code					Honoraires	Interventions	
						Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3)	371696	371700	= L	10	12,97	12,97	12,97
(1,3)	371711	371722	= L	10	12,97	12,97	12,97
(1,3)	371733	371744	= L	10	12,97	12,97	12,97
(1,3)	371755	371766	= L	10	12,97	12,97	12,97
(1,3)	371770	371781	= L	10	12,97	12,97	12,97

3. Parodontologie

Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15^{ème} anniversaire et jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,102840 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3)	371254	371265	= L	20	22,06	22,06	22,06

4. Soins conservateurs

6.

a) *Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 15^{ème} anniversaire*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	373811	373822	= L	30	41,69	41,69	41,69
(1)	373833	373844	= L	40	55,59	55,59	55,59
(1)	373855	373866	= L	50	69,48	69,48	69,48

b) *Soins conservateurs de dents définitives, chez l'enfant, jusqu'au 15^{ème} anniversaire*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	373892	373903	= L	30	41,69	41,69	41,69
(1)	373914	373925	= L	40	55,59	55,59	55,59
(1)	373936	373940	= L	50	69,48	69,48	69,48
(1)	373951	373962	= L	60	83,38	83,38	83,38
(1)	373973	373984	= L	70	97,28	97,28	97,28

c) *Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	374371	374382	= L	20	27,79	27,79	27,79
(1)	374393	374404	= L	30	41,69	41,69	41,69
(1)	374415	374426	= L	40	55,59	55,59	55,59
(1)	374430	374441	= L	50	69,48	69,48	69,48
(1)	374452	374463	= L	60	83,38	83,38	83,38

d) *Restauration d'une molaire lactéale ou d'une première molaire définitive au moyen d'une couronne préfabriquée, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	374474	374485	= L	80	111,17	111,17	111,17

e) *Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

L = 1,361094 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	374356	374360	= L	29	39,47	39,47	39,47

f) *Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

L = 1,799617 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	374312	374323	= L	44	79,18	79,18	79,18
(1)	374533	374544	= L	53	95,38	95,38	95,38
(1)	374555	374566	= L	80	143,97	143,97	143,97
(1)	374570	374581	= L	106	190,76	190,76	190,76

g) *Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	373590	373601	= L	7,81	10,85	10,85	10,85

h) *Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	373612	373623	= L	7,81	10,85	10,85	10,85

i) *Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	373575	373586	= L	58,55	81,36	81,36	81,36

5. Extractions

a) *Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

L = 1,595139 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	374850	374861	= L	21,21	33,83	33,83	33,83

b) *Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance*

L = 1,595139 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	374872	374883	= L	15	23,93	23,93	23,93

c) *Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

L = 2,098581 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	374754	374765	= L	15	31,48	31,48	31,48
(1,3)	374776	374780	= L	20	41,97	41,97	41,97

d) Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire. Ces prestations entrent uniquement en ligne de compte pour une intervention de l'assurance pour autant elles soient cumulées avec une extraction dentaire ou avec une section et extraction de racine(s), de l'article 5, qui entrent aussi en ligne de compte pour une intervention de l'assurance (art.6 §3quater).

8.

L = 1,335349 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	374931	374942	= L	12	16,02	16,02	16,02
(1,3)	374953	374964	= L	8	10,68	10,68	10,68

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire)

L = 0,889979 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
					(*)		
(1)	378954	378965	pour L	376	334,63	334,63	334,63
(1)	378976	378980	pour L	376	334,63	334,63	334,63
(1)	378954	378965	pour L	412	366,67	366,67	366,67
(1)	378976	378980	pour L	412	366,67	366,67	366,67
(1)	378954	378965	pour L	453	403,16	403,16	403,16
(1)	378976	378980	pour L	453	403,16	403,16	403,16
(1)	378954	378965	pour L	526	468,13	468,13	468,13
(1)	378976	378980	pour L	526	468,13	468,13	468,13
(1)	378954	378965	pour L	600	533,99	533,99	533,99
(1)	378976	378980	pour L	600	533,99	533,99	533,99

(*) Les honoraires sont fixés au cas par cas par le Conseil Technique Dentaire. L'intervention est égale aux honoraires.

B. Prestations sur les prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 0,889979 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Réparation ou adjonction							
(1)	379013	379024	= L	61,5	54,73	54,73	54,73
(1)	379035	379046	= L	61,5	54,73	54,73	54,73
(1)	379050	379061	= L	85	75,65	75,65	75,65
(1)	379072	379083	= L	85	75,65	75,65	75,65
(1)	379094	379105	= L	24,5	21,80	21,80	21,80
(1)	379116	379120	= L	24,5	21,80	21,80	21,80
2. Remplacement de la base					(*)		
(1)	379131	379142	pour L	376	100,39	100,39	100,39
(1)	379153	379164	pour L	376	100,39	100,39	100,39
(1)	379131	379142	pour L	412	110,00	110,00	110,00
(1)	379153	379164	pour L	412	110,00	110,00	110,00
(1)	379131	379142	pour L	453	120,95	120,95	120,95
(1)	379153	379164	pour L	453	120,95	120,95	120,95
(1)	379131	379142	pour L	526	140,44	140,44	140,44
(1)	379153	379164	pour L	526	140,44	140,44	140,44
(1)	379131	379142	pour L	600	160,20	160,20	160,20
(1)	379153	379164	pour L	600	160,20	160,20	160,20

(*) Les honoraires pour le remplacement de la base s'élèvent à 30% des honoraires fixés pour la prothèse. L'intervention est égale aux honoraires.

C. *Renouvellement anticipé ou troisième remplacement de la base de prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses*

L = 0,889979 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Renouvellement anticipé - Prothèse amovible partielle ou totale			
(1) 378335 378346 L 376	334,63	334,63	334,63
(1) 378335 378346 L 412	366,67	366,67	366,67
(1) 378335 378346 L 453	403,16	403,16	403,16
(1) 378335 378346 L 526	468,13	468,13	468,13
(1) 378335 378346 L 600	533,99	533,99	533,99
2. Remplacement de la base			
(1) 378350 378361 L 376	100,39	100,39	100,39
(1) 378350 378361 L 412	110,00	110,00	110,00
(1) 378350 378361 L 453	120,95	120,95	120,95
(1) 378350 378361 L 526	140,44	140,44	140,44
(1) 378350 378361 L 600	160,20	160,20	160,20

7. Radiographies

N = 0,884299 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3) 377016 377020 = N 26	22,99	17,24	22,99	17,24	22,99	17,24
(1,2,3) 377031 377042 = N 13	11,50	8,63	11,50	8,63	11,50	8,63
(1,2,3) 377053 377064 = N 8	7,07	5,30	7,07	5,30	7,07	5,30
(1,2,3) 377112 377123 = N 40	35,37	26,53	35,37	26,53	35,37	26,53
(1,2,3) 377134 377145 = N 55	48,64	36,48	48,64	36,48	48,64	36,48

N = 0,957064 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3) 377090 377101 = N 41	39,24	29,43	39,24	29,43	39,24	29,43
* (1,2,3) 377230 377241 = N 123	117,72	88,29	117,72	88,29	117,72	88,29

* Ces prestations sont applicables avec effet rétro-actif à partir du 1er mars 2011.

§ 2. Prestations à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 4,026516 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 301011 301022 = N 5	20,13	20,13	15,27

b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 4,026516 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(2) 301092 301103 = N 6	24,16	24,16	19,30

c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 4,026516 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(3) 301114 301125 = N 6	24,16	24,16	19,30

d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 2,540001 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301033 301044 = N 11	27,94	27,94	20,96

e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 2,898437 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301055 301066 = N 3	8,70	8,70	6,53
(1,2,3) 301070 301081 = N 6,5	18,84	18,84	14,13

2. Traitements préventifs

a) Examen buccal annuel, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 63^{ème} anniversaire, y compris les éléments radiodiagnostiques intrabuccaux nécessaires

N = 2,758838 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	301593	301604	= N	20,96	57,83	57,83	54,26

b) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

L = 1,297395 EUR

Numéro de code					Honoraires	Interventions	
						Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3)	301696	301700	= L	10	12,97	12,97	9,73
(1,3)	301711	301722	= L	10	12,97	12,97	9,73
(1,3)	301733	301744	= L	10	12,97	12,97	9,73
(1,3)	301755	301766	= L	10	12,97	12,97	9,73
(1,3)	301770	301781	= L	10	12,97	12,97	9,73

c) Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,297395 EUR

Numéro de code					Honoraires	Interventions		(*)	
						Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel	Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3)	302153	302164	= L	10	12,97	12,97	9,73	6,49	4,87
(1,3)	302175	302186	= L	10	12,97	12,97	9,73	6,49	4,87
(1,3)	302190	302201	= L	10	12,97	12,97	9,73	6,49	4,87
(1,3)	302212	302223	= L	10	12,97	12,97	9,73	6,49	4,87
(1,3)	302234	302245	= L	10	12,97	12,97	9,73	6,49	4,87

(*) Montant de l'intervention de l'assurance pour les bénéficiaires, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui n'ont pas reçu de remboursement pour consultation ou une prestation dentaire de l'article 5 durant l'année civile précédente. (à codifier par l'O.A. sous le numéro 301976)

3. Parodontologie

a) Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,102840 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3)	301254	301265	= L	20	22,06	22,06	16,55

b) *Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 50^{ème} anniversaire*

L = 1,297395 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	301276	301280	= L	30	38,92	38,92	29,19
(1,3)	301291	301302	= L	30	38,92	38,92	29,19
(1,3)	301313	301324	= L	30	38,92	38,92	29,19
(1,3)	301335	301346	= L	30	38,92	38,92	29,19
(1,3)	301350	301361	= L	30	38,92	38,92	29,19

c) *Examen buccal parodontal chez un bénéficiaire, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 50^{ème} anniversaire*

N = 2,758838 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	301372	301383	= N	37,15	102,49	102,49	86,99

4. Soins conservateurs

a) *Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire*

L = 1,799617 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	304312	304323	= L	44	79,18	79,18	68,79
(1)	304533	304544	= L	53	95,38	95,38	84,99
(1)	304555	304566	= L	80	143,97	143,97	133,58
(1)	304570	304581	= L	106	190,76	190,76	180,37

b) *Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	304371	304382	= L	20	27,79	27,79	20,85
(1)	304393	304404	= L	30	41,69	41,69	33,67
(1)	304415	304426	= L	40	55,59	55,59	47,57
(1)	304430	304441	= L	50	69,48	69,48	60,14
(1)	304452	304463	= L	60	83,38	83,38	74,04

c) *Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, à partir du 18^{ème} anniversaire, par dent*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	303590	303601	= L	7,81	10,85	10,85	8,14

d) *Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	303612	303623	= L	7,81	10,85	10,85	8,14

e) *Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 18^{ème} anniversaire*

L = 1,389665 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	303575	303586	= L	58,55	81,36	81,36	72,02

5. Extractions

a) *Extraction d'une dent, à partir du 55^{ème} anniversaire*

L = 1,595139 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304850	304861	= L	21,21	33,83	33,83	25,38

b) *Extraction d'une dent, à partir du 55^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance*

L = 1,595139 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304872	304883	= L	15	23,93	23,93	17,95

c) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis*

L = 1,595139 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304894	304905	= L	21,21	33,83	33,83	25,38

d) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance*

L = 1,595139 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) 304916 304920 = L 15	23,93	23,93	17,95

e) *Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire*

L = 2,098581 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) 304754 304765 = L 15	31,48	31,48	23,61
(1,3) 304776 304780 = L 20	41,97	41,97	31,48

f) *Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire. Ces prestations entrent uniquement en ligne de compte pour une intervention de l'assurance pour autant elles soient cumulées avec une extraction dentaire ou avec une section et extraction de racine(s), de l'article 5, qui entrent aussi en ligne de compte pour une intervention de l'assurance (art.6 §3quater).*

L = 1,335349 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) 304931 304942 = L 12	16,02	16,02	12,02
(1,3) 304953 304964 = L 8	10,68	10,68	8,01

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)

L = 0,889979 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	307731	307742	= L	376	334,63	317,90	250,98
(1)	307753	307764	= L	376	334,63	317,90	250,98
(1)	307775	307786	= L	376	334,63	317,90	250,98
(1)	307790	307801	= L	376	334,63	317,90	250,98
(1)	307812	307823	= L	376	334,63	317,90	250,98
(1)	307834	307845	= L	376	334,63	317,90	250,98
(1)	307856	307860	= L	376	334,63	317,90	250,98
(1)	307871	307882	= L	376	334,63	317,90	250,98
(1)	307893	307904	= L	376	334,63	317,90	250,98
(1)	307915	307926	= L	376	334,63	317,90	250,98
(1)	307930	307941	= L	412	366,67	348,34	275,01
(1)	307952	307963	= L	412	366,67	348,34	275,01
(1)	307974	307985	= L	412	366,67	348,34	275,01
(1)	307996	308000	= L	412	366,67	348,34	275,01
(1)	308011	308022	= L	453	403,16	383,01	302,37
(1)	308033	308044	= L	453	403,16	383,01	302,37
(1)	308055	308066	= L	453	403,16	383,01	302,37
(1)	308070	308081	= L	453	403,16	383,01	302,37
(1)	308092	308103	= L	526	468,13	444,73	351,10
(1)	308114	308125	= L	526	468,13	444,73	351,10
(1)	308136	308140	= L	526	468,13	444,73	351,10
(1)	308151	308162	= L	526	468,13	444,73	351,10
(1)	306832	306843	= L	600	533,99	507,30	400,50
(1)	306854	306865	= L	600	533,99	507,30	400,50
(1)	306876	306880	= L	600	533,99	507,30	400,50
(1)	306891	306902	= L	600	533,99	507,30	400,50
(1)	306913	306924	= L	600	533,99	507,30	400,50
(1)	306935	306946	= L	600	533,99	507,30	400,50

B. Prestations sur les prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 0,889979 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Réparation ou adjonction			
(1) 309013 309024 = L 61,5	54,73	54,73	41,05
(1) 309035 309046 = L 61,5	54,73	54,73	41,05
(1) 309050 309061 = L 85	75,65	75,65	56,74
(1) 309072 309083 = L 85	75,65	75,65	56,74
(1) 309094 309105 = L 24,5	21,80	21,80	16,35
(1) 309116 309120 = L 24,5	21,80	21,80	16,35
2. Remplacement de la base (*)			
(1) 309131 309142 pour L 376	100,39	95,38	75,30
(1) 309153 309164 pour L 376	100,39	95,38	75,30
(1) 309131 309142 pour L 412	110,00	104,50	82,50
(1) 309153 309164 pour L 412	110,00	104,50	82,50
(1) 309131 309142 pour L 453	120,95	114,91	90,72
(1) 309153 309164 pour L 453	120,95	114,91	90,72
(1) 309131 309142 pour L 526	140,44	133,42	105,33
(1) 309153 309164 pour L 526	140,44	133,42	105,33
(1) 309131 309142 pour L 600	160,20	152,19	120,15
(1) 309153 309164 pour L 600	160,20	152,19	120,15

(*) Les honoraires et l'intervention pour le remplacement de la base s'élèvent à 30% des honoraires et de l'intervention fixés pour la prothèse.

C. Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses

L = 0,889979 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Renouvellement anticipé - Prothèse amovible partielle ou totale			
(1) 308335 308346 L 376	334,63	317,90	250,98
(1) 308335 308346 L 412	366,67	348,34	275,01
(1) 308335 308346 L 453	403,16	383,01	302,37
(1) 308335 308346 L 526	468,13	444,73	351,10
(1) 308335 308346 L 600	533,99	507,30	400,50
2. Remplacement de la base			
(1) 308350 308361 L 376	100,39	95,38	75,30
(1) 308350 308361 L 412	110,00	104,50	82,50
(1) 308350 308361 L 453	120,95	114,91	90,72
(1) 308350 308361 L 526	140,44	133,42	105,33
(1) 308350 308361 L 600	160,20	152,19	120,15

7. Implants oraux, consultations comprises

L = 0,889979 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	308512	308523	= L	1.860	1.655,36	1.572,60	1.241,52
(1)	308534	308545	= L	1.745	1.553,01	1.475,36	1.164,76

8. Radiographies

N = 0,884299 EUR

Numéro de code					Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
					100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3)	307016	307020	= N	26	22,99	17,24	20,70	15,52	17,25	12,93
(1,2,3)	307031	307042	= N	13	11,50	8,63	10,35	7,77	8,63	6,48
(1,2,3)	307053	307064	= N	8	7,07	5,30	6,37	4,77	5,31	3,98
(1,2,3)	307112	307123	= N	40	35,37	26,53	31,84	23,88	26,53	19,90
(1,2,3)	307134	307145	= N	55	48,64	36,48	43,78	32,84	36,48	27,36

N = 0,957064 EUR

Numéro de code					Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel		
					100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	
(1,2,3)	307090	307101	= N	41	39,24	29,43	35,32	26,49	29,43	22,08	
*	(1,2,3)	307230	307241	= N	123	117,72	88,29	106,12	76,69	102,22	72,79
*	(1,2,3)	307252	307263	= N	123	117,72	88,29	106,12	76,69	102,22	72,79

* Ces prestations sont applicables avec effet rétro-actif à partir du 1er mars 2011.

§ 3. Autres prestations

Traitements orthodontiques

L = 1,495663 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305594	305605	= L	50	74,78	74,78	56,09

L = 1,356426 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305616	305620	= L	16,5	22,38	22,38	16,79
(1,2)	305653	305664	= L	16,5	22,38	22,38	16,79
(1,2)	305712	305723	= L	16,5	22,38	22,38	16,79

L = 1,356426 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305631	305642	= L	125	169,55	169,55	127,17
(1,2)	305675	305686	= L	125	169,55	169,55	127,17
(1,2)	305852	305863	= L	12	16,28	16,28	12,21
(1,2)	305874	305885	= L	15	20,35	20,35	15,27
(1,2)	305896	305900	= L	12	16,28	16,28	12,21

L = 1,472788 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305830	305841	= L	20	29,46	29,46	22,10

L = 1,297395 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305911	305922	= L	10	12,97	12,97	9,73

L = 1,356426 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305933	305944	= L	160	217,03	217,03	162,78
(1,2)	305955	305966	= L	160	217,03	217,03	162,78